

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 26400
Numéro SIREN : 894 407 303
Nom ou dénomination : 00H00

Ce dépôt a été enregistré le 16/12/2022 sous le numéro de dépôt 164402

00h00

Société par actions simplifiée au capital de 13.243 euros
Siège social : 50, rue du Faubourg du Temple – 75011 Paris
894 407 303 RCS Paris

(la « Société »)

**EXTRAIT DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 5 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le cinq décembre,

Les associés de la Société détenant, ensemble, l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société (ci-après les « Associés »),

ont délibéré sur l'ordre du jour suivant :

DEBUT DE L'EXTRAIT

[...]

PREMIERE RESOLUTION

(Prise d'acte de la démission de la société Sons of Georges de son mandat de président de la Société et nomination du nouveau Président de la Société)

La collectivité des Associés, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de la société Sons of Georges de ses fonctions de président de la Société et conformément à l'article 3.1 de la Société,

prend acte de la démission de la société Sons of Georges de ses fonctions de président de la Société, avec effet à ce jour,

décide de nommer à compter de ce jour, en qualité de nouveau président de la Société, pour une durée indéterminée :

- **M. Adrien Aumont**, né le 10 juin 1984 à Neuilly-sur-Seine (92), demeurant La Fontaine Blanche – 28480 Vichères, de nationalité française ;

décide que M. Adrien Aumont, en sa qualité de président de la Société, disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social et des stipulations statutaires. Le nouveau président se conformera, dans l'exercice de ses fonctions, outre la loi et les règlements en vigueur, aux règles des Statuts délimitant les pouvoirs du président ;

M. Adrien Aumont a d'ores et déjà déclaré accepter lesdites fonctions si elles venaient à lui être confiées et confirme satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur en vue de leur exercice et ne faire l'objet ou ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité ou d'interdiction l'empêchant de les exercer.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés

[...]

TROISIEME RESOLUTION

(Pouvoir pour formalités)

La collectivité des Associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur et notamment le dépôt au greffe du procès-verbal ou d'un extrait des décisions du présent procès-verbal.

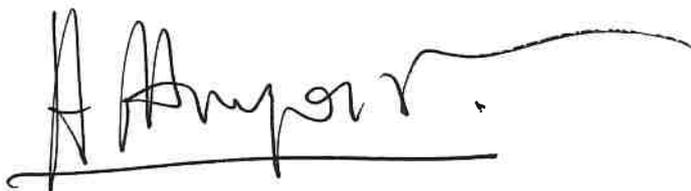
Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés

* *

*

FIN DE L'EXTRAIT

Pour extrait certifié conforme :



Monsieur Adrien Aumont
Président